

Liste des pièces transmises à la préfecture des Deux-Sèvres le 17 mai

L'architecture retenue pour les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale est la suivante :

- **Pièce 1 : CERFA**

La présente « pièce 1 : CERFA n°15964*01 » regroupe les informations générales sur le projet et sur le demandeur, puis liste également les documents et pièces spécifiques au présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

- **Pièce 2 : Sommaire inversé**

La présente « pièce 2 : Sommaire inversé » se présente sous la forme d'un tableau listant l'ensemble des éléments demandés dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale. Ce tableau permet de retrouver facilement la pièce concernée et les paragraphes dans lesquels les différents thèmes sont traités.

- **Pièce 3 : Note de présentation non technique**

La présente « pièce 3 : Note de présentation non technique » (R.181-13 8° du Code de l'environnement) constitue un résumé des éléments contenus dans l'ensemble du dossier de demande d'autorisation environnementale : informations demandeur, informations sur le projet, incidences du projet et mesures, conclusions de l'étude d'impact, conclusions de l'étude de dangers.

- **Pièce 4 : Description de la demande d'autorisation environnementale**

La présente « pièce 4 : Description de la demande d'autorisation environnementale » présente les éléments liés au demandeur, à la nature et aux caractéristiques de l'installation, aux moyens mis en œuvre pour l'exploitation de l'installation et la remise en état du site.

- **Pièce 5-A : Étude d'impact**

La présente « pièce 5-A : Étude d'impact » contient l'évaluation des effets potentiels ou avérés du projet sur l'environnement et les mesures Éviter-Réduire-Compenser (ERC) associées.

- **Pièce 5-B : Résumé non technique de l'étude d'impact**

La présente « pièce 5-B : Résumé non technique de l'étude d'impact » contient le résumé de l'évaluation des impacts du projet sur l'environnement.

- **Pièce 5-C : Cahier de photomontages**

- **Pièce 6-A : Étude de dangers**

Cette pièce constitue l'étude de dangers des installations du projet de parc éolien.

- **Pièce 6-B : Résumé non technique de l'étude de dangers**

La présente « pièce 6-B : Résumé non technique de l'étude de dangers » présente de façon synthétique les résultats de l'étude de dangers.

- **Pièce 7 : Plan de situation et plans d'ensemble**